

Québec 13 janvier 2021

Monsieur Jean-Louis Roy
Président directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Monsieur,

Je tiens d'abord à remercier très sincèrement Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour cette initiative de proposer à la communauté archivistique québécoise d'appuyer sa démarche dans la révision tant attendue de la *Loi sur les archives*.

D'entrée de jeu, on me permettra de citer la conclusion d'un texte publié dans le numéro spécial d'*À Rayons ouverts* soulignant les cent ans des Archives nationales du Québec.

« Dans sa lecture actuelle, la loi québécoise sur les archives, qui a inspiré plusieurs pays et collectivités, nécessite une mise à jour afin de répondre adéquatement aux nouvelles réalités qu'impose le monde du numérique aujourd'hui omniprésent. Notre Loi sur les archives doit donc impérativement évoluer, sans quoi nos décideurs se retrouveront dans une société amnésique qui laisse périr sa mémoire collective et qui ne remplit pas les obligations légales qu'elle a adoptées. » (Couture Carol, *À Rayons ouverts*, hiver 2020, n°. 105, p. 25).

J'ai eu l'occasion de prendre connaissance du mémoire préparé par l'Association des archivistes du Québec (AAQ) concernant la révision de la *Loi sur les archives*. Je tiens par la présente à appuyer, sans réserve, les propos, arguments et recommandations présentés par l'AAQ dans son mémoire intitulé: *La Loi sur les archives dans le contexte de la transformation numérique de l'État québécois. Mémoire présenté par l'Association des archivistes du Québec (AAQ)*.

Depuis longtemps, la communauté archivistique du Québec fait valoir sur tous les tons et par tous les moyens, l'importance et l'urgence de revoir et de mettre à jour la loi québécoise sur les archives ainsi que les politiques et règlements qui en découlent. Comme l'a fort bien démontré l'AAQ dans son mémoire, la *Loi sur les archives*, dont le Québec s'est doté en 1983, est maintenant dépassée, voire inadaptée dans un monde où le numérique a pris une place qu'on ne pouvait anticiper au début des années 1980.

L'AAQ a pris grand soin d'inscrire ses réflexions dans le cadre bien inspiré proposé par BANQ et qui se décline en 6 grandes orientations: adaptation du vocabulaire, inscription d'une reddition de compte, diffusion et réutilisation de l'information numérique, proposition d'une loi plus structurante en gestion de l'information, révision de l'assujettissement des organismes publics à la *Loi sur les archives*, mise à jour des politiques

et règlements qui découlent de cette loi. Pour chacune de ces orientations, l'AAQ a décrit les actions à entreprendre et a fait de solides recommandations qui sauront avantageusement étayer les arguments à développer pour mener à terme la révision et la mise à jour qui s'imposent de la *Loi sur les archives*.

Inutile de reprendre plus longuement ici ces propos. Nous affirmons notre appui inconditionnel à l'ensemble de la présentation de notre Association et nous demandons instamment aux autorités de BAnQ de poursuivre avec vigueur les démarches déjà entreprises pour que la révision urgente et essentielle de la *Loi sur les archives* devienne une priorité au ministère de la Culture et des Communications. Nous engageons BAnQ à faire en sorte que le ministère accorde tout le sérieux qui s'impose à ce dossier pour que le Québec repositionne la gestion des archives publiques et privées dans un contexte de gouvernance contemporaine et redevienne le leader qu'il était en ce domaine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Roy, mes meilleures salutations et je vous souhaite bonne chance dans cette démarche devenue urgente depuis longtemps.

Carol Couture
Professeur titulaire honoraire et ex-directeur
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
et
ex-conservateur et directeur général des archives
Bibliothèque et Archives nationales du Québec